

COMMUNE DU NOYER EN OUCHE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 9

Date de convocation : le 9 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Noyer en Ouche, sous la présidence de Madame Josette MUSSET, Maire du Noyer-en-Ouche.

Étaient présents : Éric DEJEAN-SERVIÈRES, Lydie FAURE, Olivier POULAIN, Catherine FAUCHE, Paul DOITEAU-LEVÉE, Patrick POTTIER,

Étaient absents : Françoise MAIRESSE (pouvoir à Lydie FAURE), Corinne GUILLON (pouvoir à Josette MUSSET)

Secrétaire de séance : Éric DEJEAN-SERVIÈRES

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 janvier 2024
- Point urbanisme
- Vote du compte de gestion 2023
- Vote du compte administratif 2023
- Affectation des résultats
- Prime pouvoir d'achat exceptionnelle Edith DUBOS
- Devis travaux église
- Questions diverses et informations

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2024 :

Le compte rendu du conseil municipal du 10 janvier 2024 est validé par tous les membres du conseil présents.

POINT URBANISME :

- Demande préalable de Madame IWANICKI aux Quatre-Houx pour 3 panneaux photovoltaïques supplémentaires.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 :

Madame Le Maire présente le compte administratif qui se résume de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de Fonctionnement	141 921,72 €
Recettes de Fonctionnement	174 337,22 €
Résultat de Fonctionnement de l'exercice	32 415,50 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement de N-1)	303 860,80 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	132 647,48 €
Recettes d'investissement	85 196,14 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-47 451,34 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement de N-1)	-106 498,80 €

Après délibération, le compte administratif est approuvé par l'ensemble des conseillers municipaux présents.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 :

Après délibération, le compte de gestion du trésorier est approuvé par l'ensemble des conseillers municipaux présents.

AFFECTATION DES RESULTATS :

Madame Le Maire présente l'affectation des résultats :

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 303.860,80€

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS

RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT	32.415,50€
RESULTAT REPORTE DE N-1	EXCEDENT	271.445,30€
RESULTAT A AFFECTER		303.860,80€
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT	DEFICIT	47.451,34€
RESULTAT REPORTE DE N-1	DEFICIT	59.047,46€
BESOIN DE FINANCEMENT		106.498,80€

AFFECTATION

EN RESERVE AU R 1068 EN INVESTISSEMENT	106.498,80€
REPORT EN FONCTIONNEMENT AU COMPTE R002	197.362,00€

Après délibération le conseil approuve l'affectation des résultats telle que présentée par Madame Le Maire.

PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE EDITH DUBOS :

Madame Le Maire explique que nous disposons de la faculté d'octroyer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à Edith DUBOS. Cette prime pour un temps complet serait de 800€ ce qui représente au prorata pour Edith DUBOS 114,28€.

Après délibération le conseil accepte à l'unanimité que cette prime soit versée à Edith DUBOS.

DEVIS TRAVAUX EGLISE :

Madame Le Maire présente le devis pour la réparation du dessus en pierre de la porte de l'église établi par la RISLOISE DE CONSTRUCTION à Grosley sur Risle. Ce devis s'élève à 3.253,20€

Après délibération le conseil accepte le devis.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

Madame Le Maire évoque la démission de Benoist PALLEE du conseil municipal et du comité des fêtes. Du fait que tous les conseillers étaient en copie de son courrier dans lequel il la rend responsable de sa décision, elle se sent obligée de commenter chaque point :

1. Fin des photocopies : Elle a accepté très volontiers, comme d'habitude, d'imprimer les affiches pour la soirée « couscous » mais ne l'ayant pas affichée en mairie le jour même, elle a eu droit, une fois de plus, à ses sarcasmes lors de sa réunion comité des fêtes. Lasse d'être traitée de la sorte, elle lui a rappelé que la mairie n'était pas à sa disposition et que dorénavant il devra assumer ses photocopies.
2. Difficultés de réservation de la salle des fêtes : C'est faux ! Elle lui a seulement rappelé qu'il devait informer la mairie lorsqu'il avait besoin de la salle des fêtes pour ses réunions. Ce qui paraît normal.
3. Retardement du dépôt de demande de subvention : C'est encore faux ! Début janvier Benoist PALLEE voulait faire une demande de subvention pour le comité des fêtes. Madame Le Maire lui a répondu que ce n'était pas le moment car 2023 était clos et 2024 pas encore ouvert. Les subventions sont votées au moment du budget primitif soit en mars/avril comme chaque année.

4. Critiques constantes de la part de Madame Le Maire sur leurs activités : Depuis sa nomination au poste de président du comité des fêtes il n'y a eu que trois activités :
- La journée du patrimoine qui a été très réussie et Madame Le Maire n'a pas manqué de le dire.
 - Les après-midi jeux de société qui hélas n'attirent pas grand monde (entre 4 et 7 personnes en dehors des membres du comité des fêtes). Benoist PALLEE était d'accord car il a parlé de sa volonté d'arrêter cette activité.
 - La soirée couscous du 10 février 2024 qui financièrement est réussie puisqu'il y a un bénéfice d'environ 450€, mais qui n'a attiré qu'une quinzaine de Noyerois sur 97 participants. De plus la musique était vraiment ratée ce qui a gâché considérablement la soirée. La encore Benoist PALLEE était d'accord l'ayant évoqué à la fin de la soirée.

Madame Le Maire revient sur la soirée « couscous » organisée par le comité des fêtes à laquelle elle a assisté. Elle déplore qu'aucun conseiller, mis à part ceux qui font partie du comité des fêtes, soit présent pour deux raisons :

1. Les habitants apprécient de voir leurs élus
2. Lorsqu'une équipe se démène pour organiser un événement, la moindre des choses est d'être présent pour la remercier et éventuellement l'aider.

Elle explique que les tristes événements de la semaine précédente (l'enterrement de Marcel Poulain et le décès de Jeanine Leseigneur) lui ont fait penser qu'il était dommage d'attendre que les personnes nous quittent pour leur rendre hommage.

Samedi matin lui est venue l'idée d'honorer la doyenne de la commune qui est Pierrette HERMIER lors de la soirée, d'autant plus qu'elle fêtait ses 91 printemps 4 jours plus tard.

Françoise MAIRESSE et Lydie FAURE ont informé le conseil que par le passé, un cadeau était offert à chaque noyerois qui fêtait 80 ans. Tous les conseillers ont approuvé cette idée au point de décider de recommencer. Madame Le Maire s'engage à lister toutes les personnes qui fêteront 80 ans cette année.

Madame Le Maire informe le conseil que le logement communal se libère au plus tard le 16 avril 2024.

Le caveau provisoire a été rénové.

TOUR DE TABLE :

Patrick POTTIER demande ce qu'il en est du fossé qui va vers Chatel la Lune. A chaque pluie, la situation est critique. Eric DEJEAN-SERVIÈRES explique que le département et INTERCOM se rejettent le dossier. Cela risque de prendre quelques années avant que le fossé soit refait.

Lydie FAURE :

- S'enquiert des bacs verts. Madame Le Maire lui répond que malgré plusieurs relances, elle n'a toujours pas été livrée. Elle s'engage à relancer le service une nouvelle fois.
- Propose de donner le nom de Marcel POULAIN à la salle des fêtes. L'idée est approuvée par tous les conseillers et après accord de la famille, Madame Le Maire s'engage à faire des recherches d'enseignes qu'elle présentera au prochain conseil.
- Pense qu'il serait nécessaire de rénover intérieurement la salle des fêtes (sol et mur) afin de lui donner un peu de « cachet ». La commission « travaux » est chargée de nous faire des propositions.

Olivier POULAIN rappelle à Madame Le Maire que le lave verres de la salle des fêtes présente des défaillances.

Catherine FAUCHE a assisté :

1. À la réunion SAEP qui a présenté son budget. Il faut s'attendre à des augmentations du tarif de l'eau et une augmentation de la taxe. Des travaux sur les anciennes canalisations (en PVC) doivent être réalisés. Les risques de pollution de l'eau étant à craindre, des analyses de plus en plus poussées sont réalisées.
2. A la réunion SIAAP (valorisation agricole des boues de seine aval). Il s'agit des boues de la région parisienne. 13 départements autour de Paris prennent ces boues. Le département de l'Eure a donné son accord pour récupérer les boues mais la décision finale en revient aux agriculteurs.

Françoise MAIRESSE par l'intermédiaire de Lydie FAURE demande les dates des prochains événements. Nous discuterons de cela à la prochaine réunion de conseil mais il a tout de même été décidé que la fête des voisins aura lieu le samedi 15 juin 2024.

Séance levée à 21h10

Josette MUSSET
Le Maire,

